

LES ZONES HUMIDES ET L'AGRICULTURE : OUTILS DE GESTION ET ACTIONS TERRITORIALES

Journée d'échanges

CATER – SIAES – AESN

30 mars 2015

**SYNDICAT MIXTE
DE LA SOULLES**

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MANCHE

TERRES d'aVENIR

Sylvain LEBAIN



Déroulement d'intervention



- 1. La place de l'agriculture dans la gestion des zones humides**
- 2. Les outils de gestion agricole en zones humides**
- 3. Les actions territoriales en zones humides**



Des zones humides souvent gérées par des agriculteurs



Agriculteurs : premiers gestionnaires des zones humides

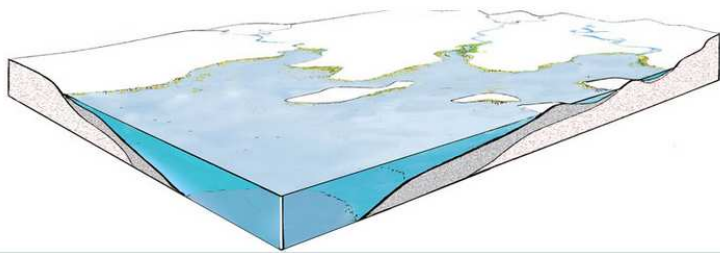
- **L'élevage : principale activité pour maintenir l'ouverture des milieux**



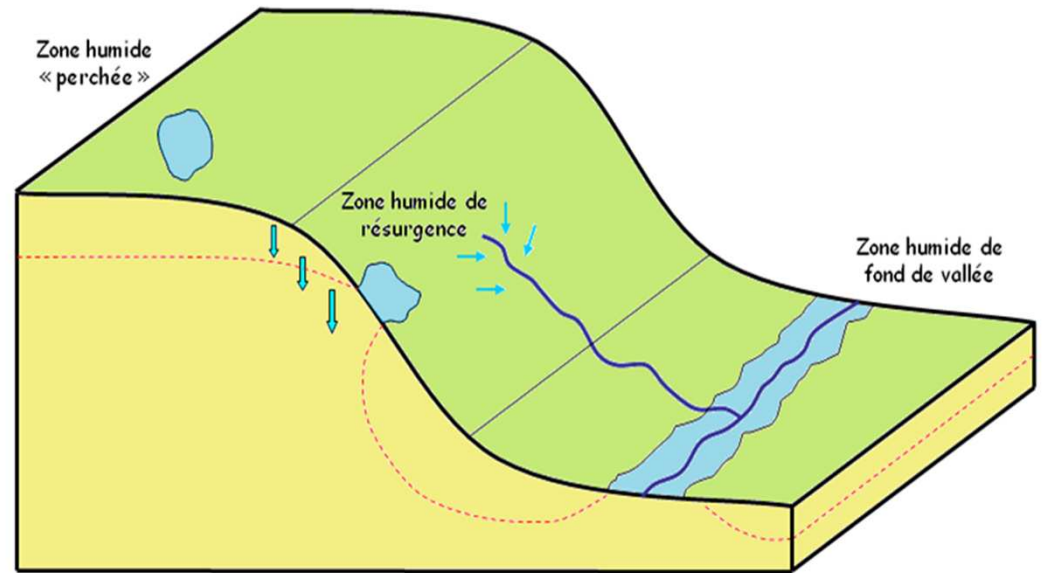
Différents types de zones humides



Marais



Zones humides « ordinaires »



Zone humide Ruissellement Infiltration Ligne piézométrique Réseau hydrographique

Source : Association Evail

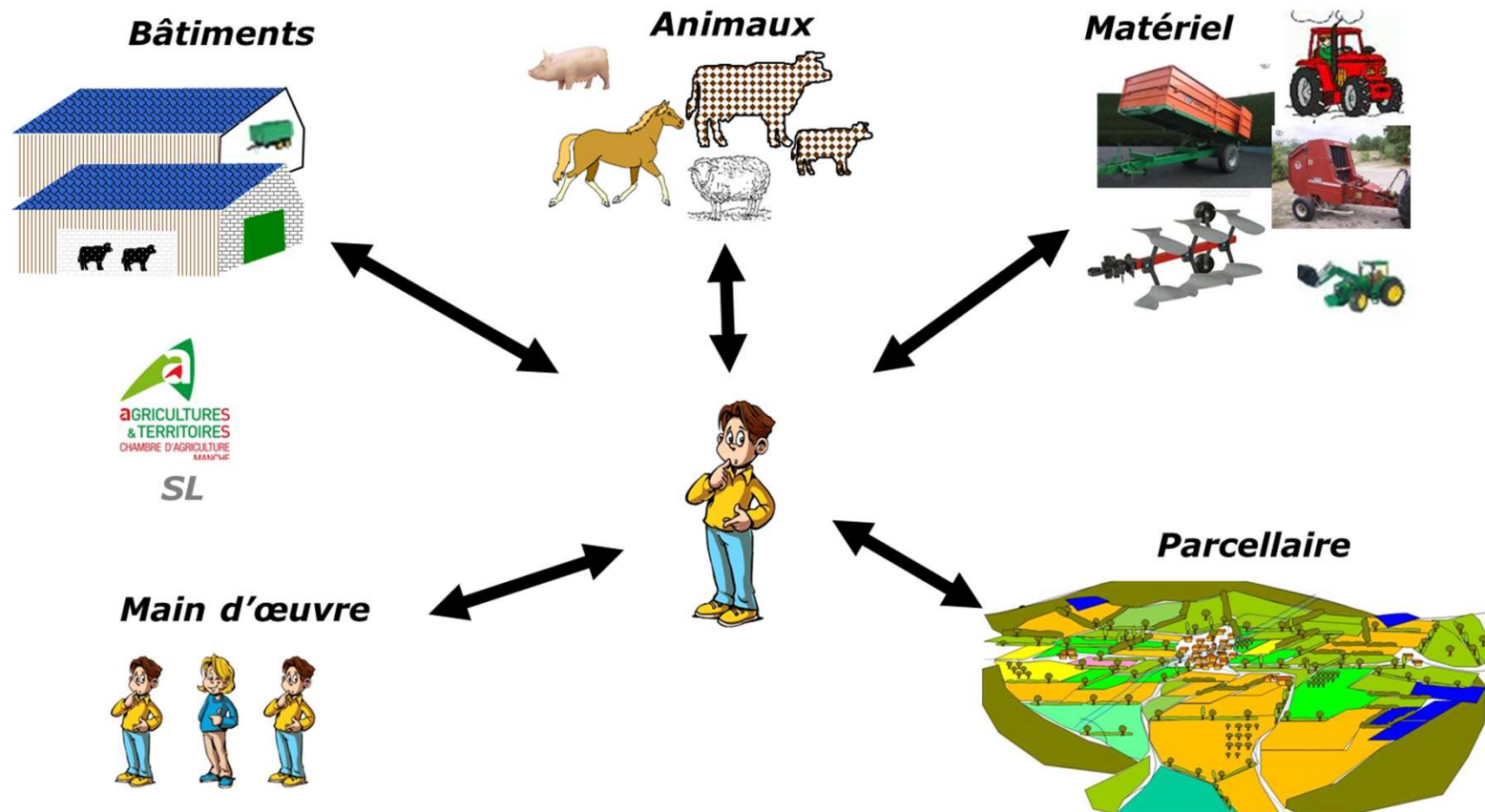
Source : SAGE Orne

Une gestion différenciée



■ Une gestion agricole différente selon

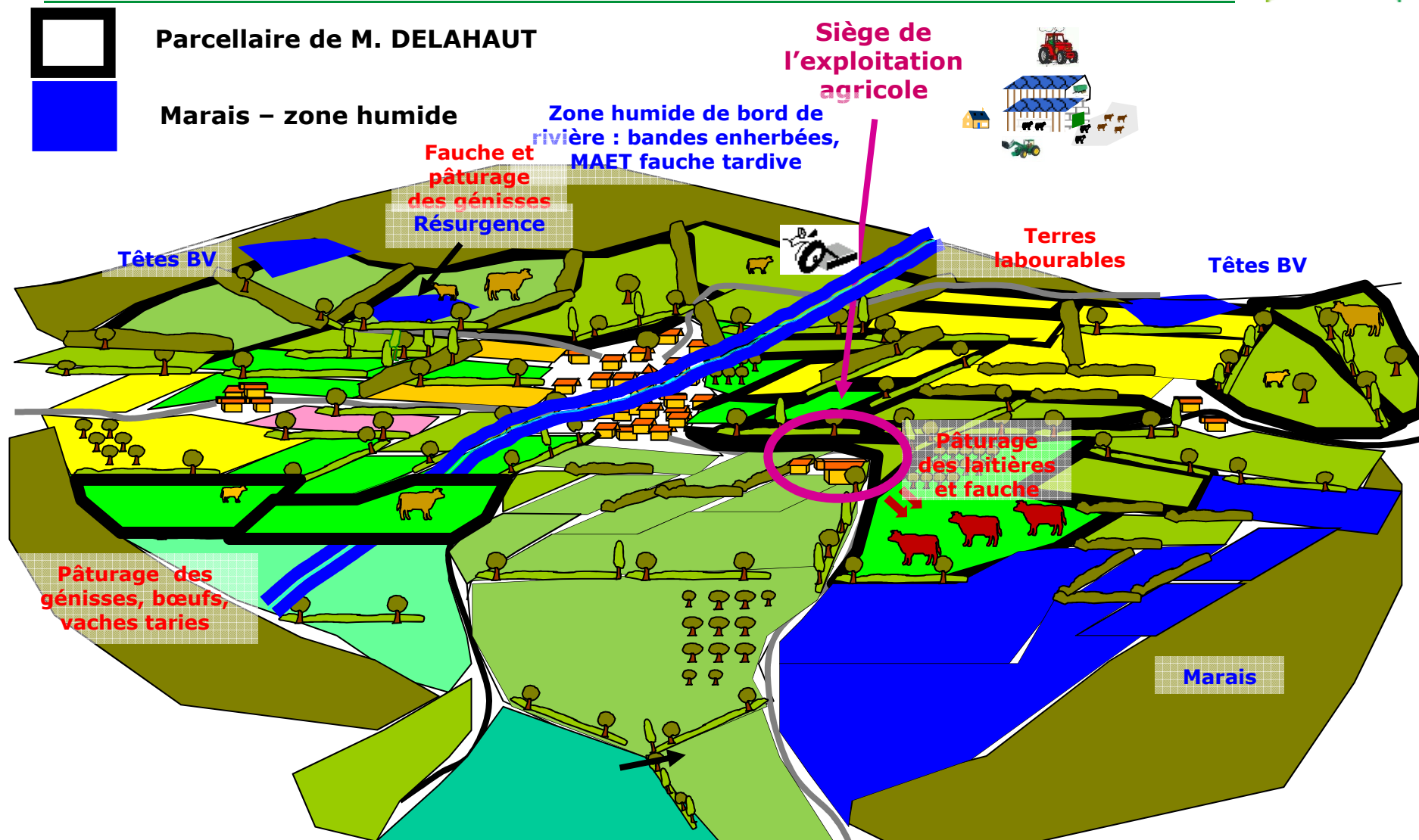
- Le type de milieux humides :
- La place de la surface en zone humide dans les systèmes d'exploitation



Le fonctionnement d'une exploitation d'élevage type du Bocage Normand



Exemple de l'exploitation de M. DELAHAUT



Diversité des occupations agricoles du sol



- **Prédominance des prairies**



- **Présence de cultures**



Diversité des occupations agricoles du sol



- **Présence de plus en plus importante de joncs**



- **Présence d'embroussaillage**

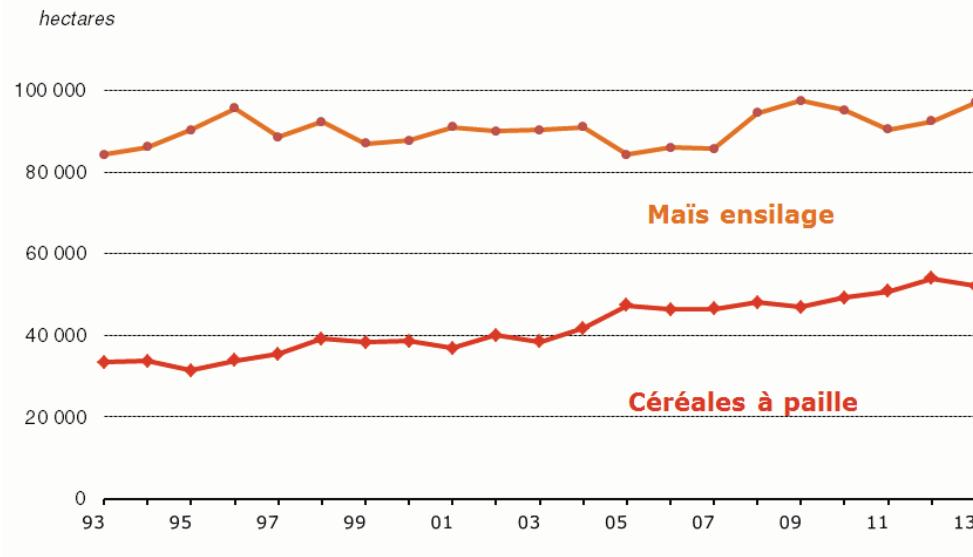


Une évolution de l'occupation agricole du sol



- Une hausse de la céréaliculture / une baisse des prairies permanentes

Evolution des surfaces de cultures



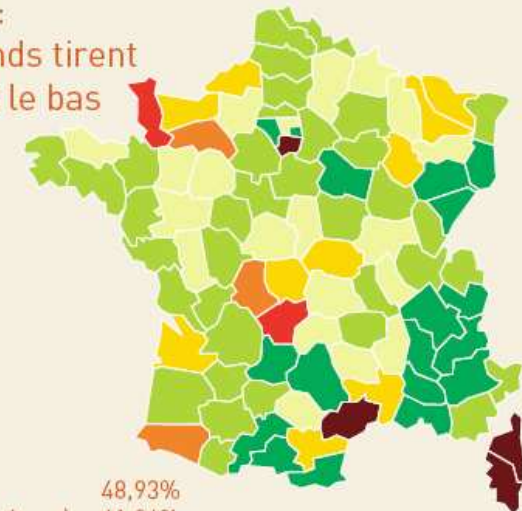
De plus en plus de surfaces de maïs ensilage et de céréales à paille et de moins en moins de surfaces toujours en herbe (plus que la moyenne nationale)

Evolution des surfaces de STH

Pâturage permanent :
les pâturages normands tirent
le ratio national* vers le bas



Pâturage permanent :
ratio de référence Manche : 48,93%
ratio 2013 (Ministère de l'Agriculture) : 41,06%



- Des zones humides exploitées majoritairement en prairies

Diversité des aménagements agricoles en têtes de bassin



Zone B



Captage de sources pour abreuvement

Zone D-A



Rigoles

Zone C



Sevrage (drainage) de mouillères

Zone A



Franchissement

Zone B-A



Limiter les accès

B. Dury, Chambres d'agriculture France

De nouveaux contextes (1)



- Un nouveau contexte externe pour l'agriculture
 - Une réforme de la PAC avec la fin des quotas laitiers en 2015,
 - Une demande des laiteries pour augmenter les volumes de lait produits sur le territoire,
 - Un contexte favorable à la céréaliculture ces dernières années.



De nouveaux contextes (2)



■ Des particularités locales

Des pratiques de pâturage en cours de modification :

- ✓ Des capacités de logement de troupeaux plus importants, une durée de pâturage plus courte,
- ✓ Des cahiers des charges AOC fromage, beurre et crème en cours de modification avec une exigence de pâturage autour des bâtiments plus forte,
- ✓ Des équipements en robots de traite en développement,
- ✓ Une extension locale du jonc et des boisements.



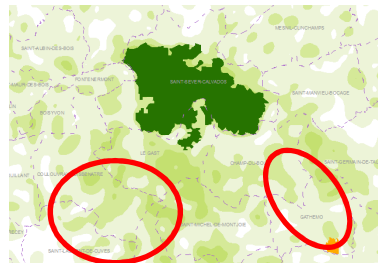
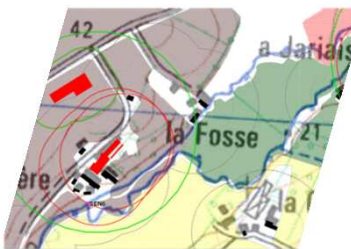
Rappel du contexte (3)



■ De nouvelles demandes environnementales

- Des réglementations nouvelles :
 - Une évolution de la réglementation « cours d'eau et zones humides »,
 - Une évolution de la réglementation en « zone vulnérable » de la directive Nitrates.

- Des dispositifs nouveaux :
 - Des SAGE en cours d'élaboration,
 - Des Mesures Agro-Environnementales et Territoriales en cours d'élaboration (2015-2019),
 - Une mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme.



Les problématiques agricoles en zone humide



Contraintes : <ul style="list-style-type: none">▪ Agro-pédologie/surcoût : portance des sols, rendement fourrager,▪ Parasitisme▪ Eloignement des sièges d'exploitation▪ Programmes agro-environnementaux peu présents dans les zones humides « ordinaires » ou non pérennes (pas de suivi des parcelles, pas d'accompagnement prévu pour le suivi des pratiques, peur du contrôle de conformité)	Atouts : <ul style="list-style-type: none">▪ Ressource fourragère dans le système d'exploitation▪ Valorisation possible des productions (marque, etc)▪ Agrandissement facilité des exploitations (foncier moins attractif)
Menaces : <ul style="list-style-type: none">▪ Diminution du nombre d'exploitations / agrandissement - entretien▪ Diminution du nombre d'éleveurs dans certaines régions▪ Concurrence sur le foncier des usages de loisirs (chasse) dans les marais	Opportunités : <ul style="list-style-type: none">▪ Prise de conscience de l'intérêt de maintenir l'agriculture en zones humides▪ Entretien par l'élevage moins coûteux que par la Collectivité▪ Nouveau programme MAET 2015-2020▪ Engagement de la profession à mieux valoriser l'agriculture en zones humides

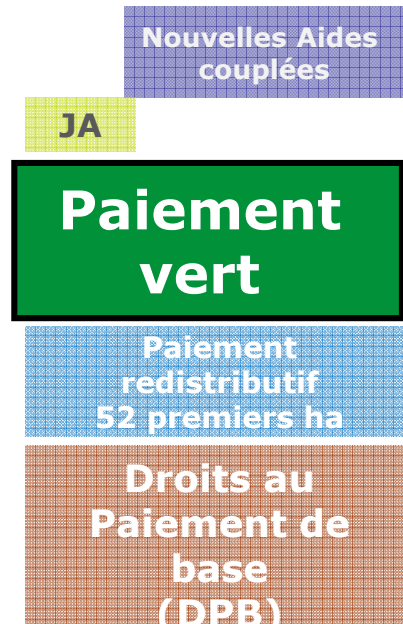
Déroulement d'intervention



1. La place de l'agriculture dans la gestion des zones humides
- 2. Les outils de gestion agricole en zones humides**
3. Les actions territoriales en zones humides



Le paiement vert : la nouveauté de la réforme de la PAC



- **Aide découplée, à l'hectare, versée dès qu'un DPB est activé**
- **30 % des crédits 1er pilier**
- **Conditionnée à 3 obligations, uniformes sur toute l'Europe :**
 - Diversité des cultures
 - Maintien des Prairies Permanentes
 - 5% d'équivalents Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE) dont bandes tampons le long des cours d'eau

En France :

- **proportionnel aux DPB de chaque exploitation**
- **En moyenne 85 €/ha**

Prairies sensibles



= interdiction totale de les retourner

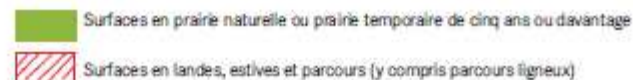
= une partie des prairies en zone Natura 2000, principalement dans les marais du Cotentin

= information par l'administration

Limites administratives



Zones concernées par la désignation des prairies sensibles :



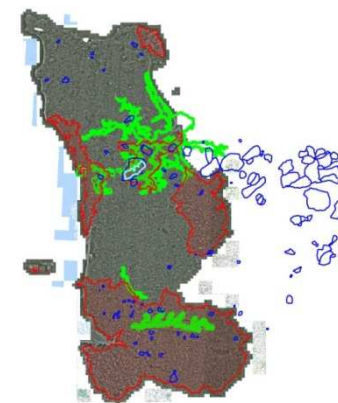
Sources : MAAF, MNHN, INRA US-ODR

Les contrats Agro-Environnementaux (1)



- Des contrats de 5 ans entre l'agriculteur et l'Etat
- Des dispositifs qui existent depuis 1986

2014	2015-2020 ?
MAE « nationale » : Conversion à l'Agriculture Biologique, Prime Herbagère, Système herbager (réservée à certains bassins de captages)	MAE « nationale » : Conversion à l'Agriculture Biologique, maintien à l'agriculture biologique, Polyculture élevage herbivore (cf MAE système),
MAE Territorialisées : enjeux prioritaires sur zones ciblées (dans la Manche : sites Natura 2000 des marais du Cotentin, vallées de la Sée-Airou, Landes de Lessay)	MAE unitaires : enjeux prioritaires sur zones ciblées



Le bail environnemental



- **Un bail rural avec des clauses environnementales**
- **Bailleur = personne morale de droit public**
- **Surfaces situées dans des espaces avec réglementation environnementale : natura 2000 , périmètres de captage, etc**



Déroulement d'intervention



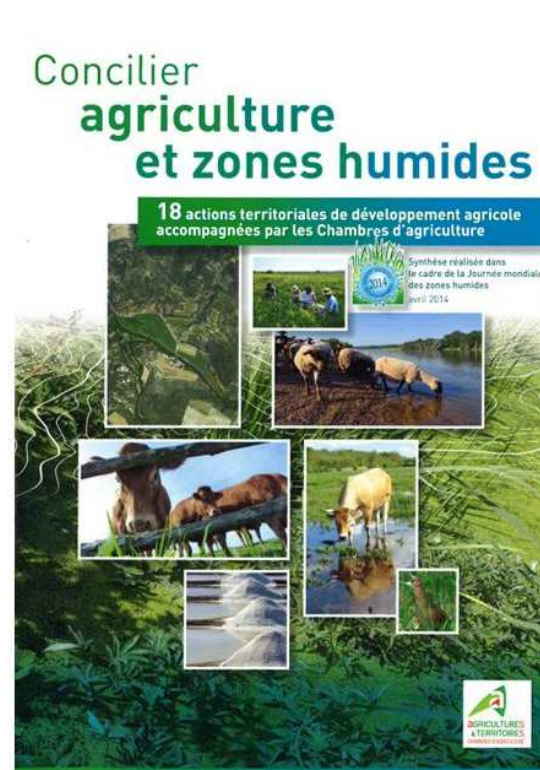
1. La place de l'agriculture dans la gestion des zones humides
2. Les outils de gestion agricole en zones humides
- 3. Les actions territoriales en zones humides**



DES ACTIONS TERRITORIALES



- Contrats « rivière » ou « territoriaux » à l'échelle de « bassins-versants »
- **18 actions territoriales de développements agricoles accompagnées par les Chambres d'Agriculture (Convention APCA – MEDDE, PNAZH 2010-2013)**



Convention nationale APCA – MEDD : des initiatives territoriales



- **Plan national zones humides - Conventions MEDDE / Chambres d'agriculture**
 - Recherche de références : guide des pratiques agricoles (exemple en Bretagne)
 - Programme de reconquête de milieux : restauration de prairies, développement de l'élevage, aide à l'aménagement pastoral, MAET, lutte contre le jonc diffus, regroupement parcellaire
 - Actions de maintien de la viabilité économique : valorisation locale des produits



- **Nombreuses recherches** en cours en matière de pratiques agricoles et de systèmes de production permettant de concilier production agricole, performances technico-économiques et performances environnementales en zones humides : valeur fourragère, gestion agro-écologique

Exemple d'actions territoriales en zones humides dans la Manche

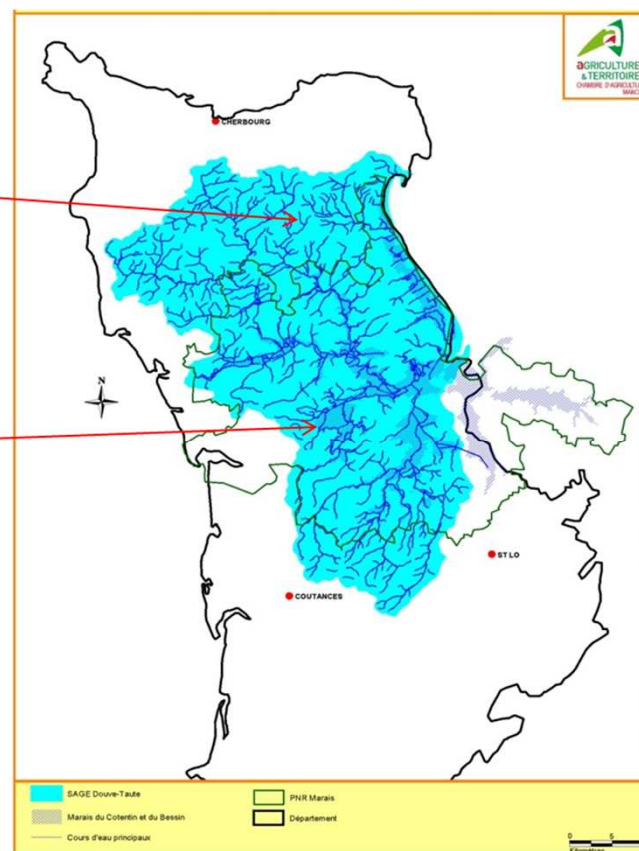


- **SAGE DOUVE-TAUTE : Prospective sur la place de l'agriculture dans la gestion des zones humides en 2014-2015**

Groupe
« Amont »

Groupe
« Marais »

OBJECTIF : favoriser la production d'outils permettant de concilier le maintien de la fonctionnalité des zones humides et une agriculture économiquement viable



Sensibilisation : exemples d'actions des Chambres d'Agriculture



Niveau Local

- Un accompagnement technique transversal dès l'installation des agriculteurs : ressources fourragères, suivi des prairies et du pâturage, lutte contre les adventices, planning de pâturages, calcul des rations des animaux, raisonnement des fumures, choix des productions, suivi sanitaire des animaux, parasitisme (traitement conventionnel et aussi aromathérapies), entretien des fossés,....
- Formation collective ou conseil individuel



Niveau National

- *VADE-MECUM « appréhender la notion de Zones Humides » appliquée à l'activité agricole. Guide à destination des conseillers des Chambres d'Agriculture réalisé dans le cadre du projet CASDAR ZH (en cours de finalisation).*



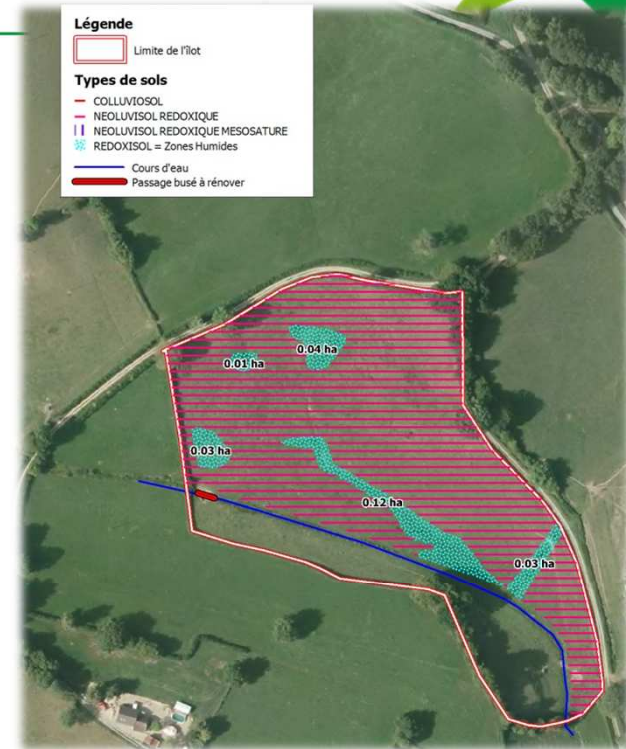
Développement d'un diagnostic Zones Humides



Finalités :

- **Accompagner les agriculteurs**
- **Localiser les zones humides**
- **Préconisation de bonnes pratiques**
- Conseil
- **Sécurisation / réglementation**

Une dizaine de départements avec pédologues proposent cette prestation aux exploitants





Merci de votre attention